

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 23 (1878)  
**Heft:** 15

**Artikel:** L'île de Chypre  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-334901>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*belli, de M. Numa Calame également de Chaux-de-Fonds 1<sup>r</sup> lieut. au bataillon d'infanterie n° 48.*

Ensuite, sur la proposition de M. le lieut.-col. Perrochet, l'assemblée unanime décide qu'à l'avenir, et pour empêcher la progression décroissante des travaux (9 en 1874, et 3 en 1876) toute section constituée sera tenue de présenter chacune deux travaux faits par deux de ses membres.

L'idée de la formation d'une société d'officiers de la II<sup>e</sup> division déjà formulée il y a deux ans, est de nouveau vivement recommandée à l'examen du comité qui entre en charge avec le prochain exercice.

M. le Président donne quelques détails sur la société fédérale des officiers et annonce que le comité central de celle-ci alloue à chaque section qui voudra faire une ou plusieurs reconnaissances une somme à déterminer au prorata de ses membres qui y ont pris part, moyennant un rapport écrit que cette section aura à envoyer au comité. Il espère que plusieurs sections voudront profiter de cette faveur.

Après une visite aux Musées du Collège et à l'arsenal des Cadets, les membres de la société se sont rendus chez M. le colonel Grandjean, où une collation leur fut offerte, puis au restaurant de Bel-Air, où un banquet égayé par la musique militaire des Armes réunies et divers toasts les réunit jusqu'au soir.

Le lendemain une course organisée sur le Doubs réussit à merveille.

Il est à souhaiter que cette fête, outre les liens d'amitié qu'elle aura pu faire naître en vue du rassemblement de troupes de la II<sup>e</sup> division, sera un stimulant au travail et que nombre de jeunes officiers voudront coopérer effectivement à la prospérité croissante de la section cantonale des officiers neuchâtelois.

X.

## L'ILE DE CHYPRE.

L'occupation de cette île par les Anglais, ensuite des stipulations du traité de Berlin signé le 13 juillet entre les plénipotentiaires des grandes puissances, crée pour l'Angleterre une nouvelle station navale dans la Méditerranée.

L'île de Chypre est la quatrième île de la Méditerranée par rang d'importance. Elle vient immédiatement après la Sicile, la Sardaigne et la Corse ; elle a une superficie d'environ un million d'hectares.

La situation géographique de Chypre est admirable ; elle commande les côtes de Syrie, de Caramanie, l'entrée de l'Archipel et par-dessus tout l'entrée du canal de Suez. Il est facile de juger de l'importance qu'elle peut avoir pour l'Angleterre puisqu'elle assure la domination de toute la partie orientale de la Méditerranée.

Située à l'extrême orientale de cette mer, l'île de Chypre, longue de 320 kilomètres, large de 120, et d'une superficie de 9537 kilomètres carrés, ne compte plus guère que 180,000 habitants dont plus des deux tiers de race grecque. Le régime détestable de la domination turque l'a appauvrie, ruinée presque ; les fertiles plaines de la Messora ne portent plus les belles moissons, les récoltes cotonnières qui en ont fait jadis la richesse.

Le nom de l'île lui vient des riches mines de cuivre qu'elle contient. Elle a été conquise par les Turcs de 1570 à 1571, sous le règne du sultan Sélim II, et possédait alors 400,000 habitants.

Les localités les plus importantes après la capitale, Nicosie, sont Famagusta, sur la côte orientale, avec un excellent port dont on peut faire une place de guerre importante ; Larnaca, dont la rade, assez fréquentée, se trouve sur la côte méridionale, Kérinia et Limasso, ports fortifiés.

On sait que, conquise par Richard Cœur-de-Lion en 1191, l'île de Chypre fut donnée par lui d'abord aux Templiers, puis à Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, dont les descendants régnèrent jusqu'en 1485, époque à laquelle l'île passa aux mains des Vénitiens, par suite de l'abdication de Catherine Cornaro. Sélim II la leur enleva en 1591 ; mais les princes de la maison de Savoie, qui se prétendaient héritiers des Lusignan, n'en ont pas moins porté longtemps le titre, qu'on retrouvait sur les monnaies, de rois de Chypre et de Jérusalem. Victor-Emmanuel, devenu roi d'Italie, a renoncé à ce titre, désormais illusoire.

Quelques réserves que l'on puisse faire au point de vue de la politique générale, l'occupation anglaise sera un immense bienfait pour cette contrée dont elle changera certainement la face.

Si la possession de ce poste avancé peut faciliter à l'Angleterre la défense de l'Anatolie, elle lui donne action directe sur la Syrie, par où passe une des routes projetées de l'Europe aux Indes.

Le nouveau gouverneur de Chypre, sir Garnet Wolseley, âgé de 45 ans et Irlandais, est parti le 13 la voie de Douvres à Calais, avec un état-major de dix officiers, se rendant directement à Brindisi. Il compte arriver à Chypre le 21 ou le 22 juillet.

Entré dans l'armée en 1852 ; il a été nommé lieutenant-colonel en 1859 ; il a pris part aux expéditions de Birma, de Crimée, au siège de Lucknow, à la campagne de Chine et aux combats contre les Aschantis. Il a été ensuite promu au grade de major-général, et le Parlement lui a décerné les remerciements du pays et une dotation de 25,000 livres sterling.

Sir Garnet Wolseley est citoyen honoraire de Londres. Il a été, pendant quelque temps, gouverneur de la colonie de Port-Natal.

On lui doit un ouvrage très répandu dans les cercles militaires, le *Manuel du soldat pour le service de campagne*.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

FRANCE. — L'annuaire militaire pour l'année 1878, lequel vient de paraître, fait ressortir les progrès réalisés dans l'organisation des cadres de l'armée française.

La France compte en ce moment dans le *cadre d'activité* :

3 maréchaux. 10 généraux de division ayant commandé en chef. 102 généraux de division. 204 généraux de brigade. 433 officiers d'état-major. 11752 officiers d'infanterie. 3298 officiers de cavalerie. 2676 officiers d'artillerie. 822 officiers du génie. 1147 médecins. 159 pharmaciens. 419 vétérinaires. 4529 officiers d'administration, et divers. En tout 25754 officiers.

Le *cadre de réserve* se compose de 80 généraux de division. 188 généraux de brigade. 6841 officiers des diverses armes, soit ensemble 7109 officiers.

L'*armée territoriale* comprend :

10580 officiers répartis entre les différents corps.

L'*armée française* a ainsi un cadre d'officiers comprenant :

Armée active . . . . 25754 officiers.

Réserve. . . . . 7109 ,

Armée territoriale . . 10580 ,

Total 43443 officiers

non compris 777 officiers, des bataillons, des douanes et des compagnies de chasseurs-forestiers.

ALLEMAGNE. — Les douze compagnies de pionniers des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée, réunies à Mayence par ordre du cabinet en date du 15 avril dernier,